INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Le 8 mai 2023

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 8 mai 2023, à 19 h.

Sont présents :
Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants : M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-05-127 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption procès-verbaux
   - 11 avril 2023
5. Comptes à accepter
   - Avril 2023
6. Adoption de règlement – Règlement no 396-2023 modifiant le règlement 388-2022 sur les tarifs municipaux 2023
7. Dérogation mineure – M. Pierre Dulac – 1221, 20e Avenue – Lot 5 139 764
8. Embauche – Mme Annabel Doyon – Coordonnatrice du camp de jour
9. Nomination – M. Roméo Rodrigue – Comité Consultatif d'urbanisme
10. Offre de services – Gestizone – Projet recherche en eau souterraine
11. Offre de services – Les Constructions Guillaume Larochelle Inc. – Revêtement façade de la caserne
12. Offre de services – Débroussaillement Adam Vachon – Fauchage et débroussaillage 2023
13. Ouverture soumissions gravier 2023
14. Prix dépôt à neige 2023
15. Programmation TECQ 2019-2024
16. Regroupement TPI
17. Rapports des comités
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23-05-128 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

23-05-129 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois d'avril 2023 soient acceptés selon les chèques M2300202 à M2300203, C2300204 à C2300255 et L2300105 à L2300124 pour un déboursé total de 287 097.65 $ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Chantal Poulin

Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 396-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 388-2022 SUR LES TARIFS MUNICIPAUX 2023

23-05-130 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on adopte le règlement no 396-2023 modifiant le règlement no 388-2022 sur les tarifs municipaux 2023.

DÉROGATION MINEURE – M. PIERRE DULAC – 1221, 20E AVENUE – LOT 5 139 764

23-05-131 **Nature et effets**
La demande de dérogation mineure consiste à légaliser le porte-à-faux du mur de la résidence, vers la 7e Rue projetée, qui est à une distance de 7.26 mètres au lieu des 7.62 mètres demandés par la règlementation en vigueur

Identification du site concerné
Lot 5 139 764 cadastre du Québec,

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Pierre Dulac.

Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Pierre Dulac afin de légaliser le porte-à-faux du mur de la résidence, vers la 7e Rue projetée, qui est à une distance de 7.26 mètres au lieu des 7.62 mètres demandés par la règlementation en vigueur

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

EMBAUCHE – MME ANNABEL DOYON – COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR

23-05-132 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on embauche Mme Annabel Doyon, au poste de coordonnatrice du camp de jour, pour l'été 2023.

NOMINATION – M. ROMÉO RODRIGUE – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

23-05-133 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on nomme M. Roméo Rodrigue membre du comité consultatif d'urbanisme.

OFFRE DE SERVICES – GESTIZONE – PROJET RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE

23-05-134 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de Gestizone no 23028, datée du 5 avril 2023, concernant la caractérisation écologique et la caractérisation de site phase 1 dans le projet de recherche en eau souterraine, pour un montant total de 4 700 $ plus taxes.

OFFRE DE SERVICES – LES CONSTRUCTIONS GUILLAUME LAROCHELLE INC. – REVÊTEMENT FAÇADE DE LA CASERNE

23-05-135 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de Les Constructions Guillaume Larochelle Inc., datée du 18 avril 2023, au montant de 6 078.19 $ taxes incluses, pour les travaux de revêtement de la façade de la caserne.

OFFRE DE SERVICES – DÉBROUSSAILLEMENT ADAM VACHON – FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE 2023

23-05-136 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de Débroussaillement Adam Vachon, au taux horaire de 114.75 $/h plus taxes pour le débroussaillage avec coupe de 6 pieds, ou 119.75 $/h plus taxes pour le débroussaillage avec mat de 27 à 33 pieds pour la saison 2023.

OUVERTURE SOUMISSIONS GRAVIER 2023

23-05-137 ATTENDU qu'un appel d'offres par invitation a été envoyé pour l'achat de granulat en vrac pour la saison 2023 :

Les soumissionnaires sont :

- Excavation R. Beaudoin et Fils Inc.
- Excavation James Veilleux Inc.
- Excavation Paul Jacques Inc.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement :

QUE le contrat de gravier 2023 soit attribué à Excavation Paul Jaques Inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme et vérifié par le comité de sélection.

PRIX DÉPÔT À NEIGE

23-05-138 ATTENDU que les tarifs pour l'usage du dépôt à neige pour la période hivernale 2022-2023 ont été fixés par la résolution no 22-10-21 pour les camions 10 roues et pour les camions semi-remorque;

ATTENDU qu'aucun tarif n'a été fixé pour les camions 12 roues;

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que le tarif pour l'usage du dépôt à neige pour la période hivernale 2022-2023 pour un camion 12 roues soit de 13.50 $.

PROGRAMMATION TECQ 2019-2024

25-05-139 ATTENDU que :

La municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 - 2024 ;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

REGROUPEMENT TPI

23-05-140 ATTENDU que la municipalité de St-Côme-Linière a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités;

ATTENDU que les municipalités de St-Ephrem-de-Beauce, St-Gédéon-de-Beauce, St-Honoré-de-Shenley et St-Côme-Linière ainsi que la Ville St-Georges désirent présenter un projet de regroupement pour un préventionniste en sécurité incendie dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de St-Côme-Linière s'engage à participer au projet de regroupement pour un préventionniste en sécurité incendie et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la Ville St-Georges organisme responsable du projet.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

23-05-141 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Steven Lebel et, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 53.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 12 juin 2023, à la salle Optimiste.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Chantal Poulin
Directrice générale/Greffière-trésorière